

TERRIBLE INCENDIE

Vers neuf heures et demie, samedi, le 13, au soir, un incendie se déclara dans un moulin à scie appartenant à MM. James Howley & Cie., aux Nos. 172, rue Canning, et 554, 556, 558 et 560, rue Saint-Bonaventure. Les flammes, poussées par un vent violent, s'étendirent rapidement, malgré les efforts héroïques des pompiers. Le moulin à scie, une manufacture de formes pour bottes, une buvette et six résidences privées sont devenus la proie des flammes. Les pompiers ont passé une partie de la nuit à combattre l'élément destructeur, et, grâce leurs efforts, la partie ouest de la ville a été sauvée d'une conflagration générale. Le montant des pertes est très-considérable. Nous donnons, cette semaine, une vue des ruines.

PARLEMENT LOCAL

Le bill abolissant les cours de magistrats de district a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Le bill laisse au gouvernement le choix de l'époque et du temps où cette abolition aura lieu.

M. Duhamel proposa que le bill fût amendé de manière à exempter les districts d'Ottawa, Rimouski, Bonaventure, Gaspé et Beauharnois, des effets du bill jusqu'à ce que des cours de comté soient rétablies dans ces districts.

Après une discussion à laquelle prennent part l'hon. M. Robertson et d'autres, l'amendement est rejeté par un vote de 34 contre 14.

Le bill de M. Racicot pour amender l'article 239 de l'acte de l'incorporation des villes de cette province fut adopté, ainsi que celui de M. Wurtele pour amender l'acte des chemins de fer de 1869.

Le bill pourvoit à ce qu'il ne soit permis de fumer que dans un seul char de seconde classe, lorsqu'il y aura deux ou plusieurs de ces chars dans le convoi, et que, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul char de seconde classe, ce char devra être divisé en deux compartiments, afin que les femmes et les enfants puissent voyager sans être incommodés par la fumée du tabac. Ce bill a été rejeté par le Conseil législatif.

Le bill de M. Marchand, abolissant le Conseil législatif, a été adopté par la Chambre par un vote de 31 contre 29, M. Wurtele s'étant séparé sur cette question de l'opposition; mais le Conseil a naturellement rejeté le bill qui l'égorgeait.

Puis est venu le bill de M. Bachand concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province. L'objet du bill est de permettre au gouvernement d'attendre que les circonstances soient meilleures pour négocier les bons de chemins de fer qu'il a entre les mains et de prendre jusqu'alors l'argent nécessaire pour compléter le chemin de fer du Nord dans le fonds du revenu consolidé de la province. L'opposition prétendit que si le gouvernement était embarrassé, c'est parce qu'il ne voulait pas être obligé de faire payer aux villes de Montréal et de Québec le montant de leurs souscriptions.

Le gouvernement eut deux voix de majorité sur cette question, M. Wurtele votant pour le bill.

M. Chapleau proposa alors un vote de non-confiance déclarant que le gouvernement ne possède pas une majorité suffisante pour conduire efficacement les affaires du pays.

Le vote fut de 26 contre 26, M. Turcotte faisant pencher la balance en faveur du gouvernement.

M. Bachand ayant ensuite proposé la seconde lecture du bill des subsides, et l'Orateur ayant entendu demander la division, ordonna qu'elle fût prise. L'opposition se récria, prétendit que personne n'avait demandé la division; un grand tumulte eut lieu et l'opposition indignée sortit de la Chambre, laissant M. Wurtele seul du côté de la gauche. Le vote fut de 27 pour le bill, personne contre, et l'opposition fit sa rentrée dans la Chambre.

Le lendemain, vendredi, la Chambre ne siégea que peu de temps en attendant que

le Conseil eût terminé sa besogne. Les honorables conseillers rejetèrent le bill du gouvernement concernant les chemins de fer, afin de le forcer de faire payer les municipalités, mais votèrent les subsides en assaisonnant leur vote d'une déclaration de non-confiance.

Samedi, la Chambre fut prorogée.

DELTA.

LES ATTENTATS CONTRE LES SOUVERAINS

Le *National* publie la liste suivante des vingt-huit attentats dirigés contre la vie de personnes royales ou de chefs d'Etat, durant ces trente dernières années :

- Contre le duc de Modène, en 1848 ;
- Contre le prince de Prusse (aujourd'hui l'empereur Guillaume), à Minden, juin 1848 ;
- Contre le dernier roi de Prusse, en 1852 ;
- Contre la reine Victoria, par un ancien lieutenant, en 1852 ;
- Machine infernale découverte à Marseille, lors du voyage de Napoléon III, en 1852 ;
- L'empereur d'Autriche grièvement blessé par le Hongrois Libenyez, en 1853 ;
- Attentat contre le roi Victor-Emmanuel, en 1853 ;
- Contre Napoléon III, en face de l'Opéra-Comique, 1853 ;
- Le duc de Parme, mortellement atteint, en 1854 ;
- Pianori tire sur Napoléon III aux Champs-Élysées, 1855 ;
- Un agent de police s'empara de Fuentes, au moment où il allait tirer sur la reine Isabelle, 1856 ;
- Le soldat Milano frappe d'un coup de poignard le roi Ferdinand de Naples, 1856 ;
- Trois Italiens, venus de Londres, sont convaincus de conspiration contre Napoléon III, 1857 ;
- Complot d'Orsini contre Napoléon III, 1858 ;
- Le roi de Prusse essuie, sans être atteint, deux coups de feu tirés par l'étudiant Becker, à Bade, 1861 ;
- L'étudiant Brusios tire sur le roi de Grèce, 1862 ;
- Trois Italiens venus de Londres sont arrêtés pour avoir conspiré contre Napoléon III, 1862 ;
- Assassinat du président Lincoln, 1865 ;
- Le czar est attaqué à Saint-Petersbourg en 1866 ;
- Berezowski tire sur lui à Paris, 1867 ;
- Assassinat du prince Michel de Serbie, 1868 ;
- Attentat contre le roi Amédée d'Espagne, en 1871 ;
- Assassinat du président au Pérou, 1872 ; en Bolivie, 1873 ; dans l'Équateur, 1875 ; au Paraguay, 1877 ;
- Enfin, deux tentatives contre la vie de l'empereur d'Allemagne, en 1878.

Cette liste enlève aux criminels et stupides attentats de Hœdel et Nobiling la signification politique que se plaisent à leur donner les ennemis de la liberté. Est-ce que c'est le socialisme, est-ce que c'est le libéralisme qui armèrent de couteaux et de poignards les mains de Jean Chatel, de Jacques Clément, de Ravailiac et de Damiens ? Est-ce que le régicide est un crime dont notre époque a été le berceau ?

CONSEILS UTILES

Comment éloigner limaces et limaçons des fraisiers dont ils souillent, rongent et défigurent le fruit ? C'est de mettre, le soir, de distance en distance, entre les plantes, quelques jeunes feuilles de chou ou de laitue fortement enduites de beurre rance. La gent rampante ne pourra pas résister à cette tentation ; elle s'y fixera en masses compactes pendant la nuit, et, à l'aube, sera à votre merci.

Un holocauste à l'Aurore est la meilleure vengeance à en tirer.

Au bout d'une huitaine de jours, votre carré de fraisiers sera complètement débarrassé.

L'imitation du diamant a été poussée à un tel point de perfection qu'il est difficile maintenant, même à un œil exercé, de reconnaître du premier coup le vrai ou le faux.

Voici une manière fort simple, pour l'acheteur—qui n'a pas toujours la science d'un expert—de distinguer l'éclat adamantin des lueurs trompeuses du strass : il faut plonger la pierre dans de l'eau claire. Si le joyau a facettes y perd de son éclat et ne rayonne plus, il est faux ; si, au contraire, il conserve intactes dans le milieu liquide ses feux ardents, c'est un diamant de... belle eau, et vous pouvez délier sans crainte les cordons de votre bourse.

Comment on soigne un empereur

Un des médecins qui soignent l'empereur, et qui est en même temps professeur à l'Université de Berlin, a donné samedi

à ses auditeurs, après avoir terminé son cours, le rapport détaillé suivant sur l'état de l'empereur et sur le traitement employé : Les blessures à la tête se distinguent de celles produites sur une autre partie du corps par le danger qu'elles présentent d'une inflammation se compliquant d'un érysipèle. Rien d'analogue ne s'est produit et il paraît que la guérison des blessures, grâce aux soins multiples des médecins, s'opéra très-rapidement. Le traitement chirurgical moderne pratiqué, avec de l'ouate salicylée trempée dans de l'acide phénique et appliquée sur les blessures, a produit d'excellents résultats. L'ouate adhère déjà intimement à la peau, et la cicatrisation sera achevée dans quelques jours. Il n'y a pas lieu de songer à extraire tous les grains de plomb, la présence de ces grains n'empêchant nullement la guérison parfaite des plaies. Il n'en est pas de même de la chevrotine, dont l'extraction aura encore lieu. Les forces de l'empereur sont soutenues au moyen d'une sorte de régime analeptique, composé de bouillons fortifiants, de thé, etc., et la marche de la guérison sera, d'après toute apparence, normale et rapide.

La machine sténographique Michela à l'Exposition

Chaque promenade qu'on fait, à travers les merveilles du Champ-de-Mars, fournit l'occasion d'admirer les féconds résultats de cette mémorable fête de la Paix.

Désormais, les sublimes improvisations des grands tribuns nous seront rendues avec la plus scrupuleuse vérité. Le nom de Michela est destiné à devenir populaire. Figurez-vous une machine-piano de 30 centimètres de hauteur et de 50 centimètres de largeur. Pendant que celui dont on veut reproduire le discours parle, une personne touche le clavier, et le discours s'écrit au fur et à mesure, par un procédé analogue à celui qui est employé dans nos télégraphes. Pas une syllabe n'est omise, et l'opération se fait dans toutes les langues. C'est prodigieux de rapidité. Pour expérimenter la machine Michela, nous avons lu un mauvais article d'un journal, et la machine nous l'a rendu... avec tous ses défauts. Dans huit jours, tout Paris connaîtra la machine sténographique Michela. C'est tout simplement la suppression des sténographes.

Beau système.—A la fin de chaque saison, toute maison de commerce sage et prudente réduit tout ce qui lui reste de marchandises de la saison à la veille de finir, afin de ne pas laisser accumuler son fonds de magasin et de ne pas payer de gros intérêts sur des grands lots de marchandises qui dorment sur les tablettes. C'est le plus beau système qu'une maison de commerce peut adopter ; et c'est le seul qui peut assurer le succès. Nous avons le plaisir de dire qu'il existe à Montréal un grand établissement qui pratique ce système depuis longtemps ; c'est celui de A. Pilon et Cie., dont nous avons publié la gravure dans le numéro de la semaine dernière. Tous les ans, l'été et l'hiver, cette maison réunit toutes ses marchandises des importations précédentes et les vend à des sacrifices inouis. Depuis quelques jours elle a commencé une vente énorme à bon marché. Nous ne mentionnons aucun prix ; mais la foule immense qui se presse tous les jours dans ce vaste magasin, nous est une preuve que les prix doivent être bien bas. Nous ne saurions trop fortement conseiller à nos lecteurs et lectrices de visiter le magasin de M. Pilon ; nous sommes certain d'avance qu'ils en reviendront plus que satisfaits et que ce sera à l'avenir leur seule maison pour leurs achats.

LÉON XIII

Voici un trait admirable de Léon XIII avant son élection au souverain pontificat :

Dans les premières années de son épiscopat, il y avait, dans le diocèse de Pérouse, un curé qui ne manquait pas d'excellentes qualités, mais qui cédait trop souvent au plaisir de la chasse. Cet exercice, en soi, n'est ni mauvais ni défendu. Seulement, il s'était oublié trois ou quatre fois jusqu'à prendre le fusil, le dimanche, après avoir dit la première messe, laissant messe paroissiale et prône aux soins d'un vieux religieux. Un dimanche, arrive un prêtre inconnu, qui va trouver le bon Père à la

sacristie, et lui demande la permission de dire la sainte messe. Le religieux l'autorise. L'inconnu, après être descendu de l'autel, adresse au peuple un long et magnifique sermon. Tous les paroissiens de se demander quel est donc ce prêtre si éloquent et si zélé. Au moment de partir, l'inconnu dit au religieux :

—Saluez de ma part monsieur le curé.
—De la part de qui, s'il vous plaît ?

L'inconnu présente sa carte ; c'était l'archevêque de Pérouse ! Le religieux, confondu, s'excuse de n'avoir pas deviné.

—C'est tout simple, puisque vous ne me connaissez pas, répond sa Grandeur, mais saluez M. le curé.

Le lendemain, le curé effrayé vole se jeter aux pieds de Monseigneur, demandant pardon.

—Il n'y a pas de quoi, dit le futur Pape ; mais toutes les fois que vous irez à la chasse le dimanche, avertissez-moi, et j'irai dire la messe pour vous.

Il est inutile d'ajouter que Mgr Pecci ne fut jamais averti, le curé ayant pris la résolution qu'il accomplit toujours très-fidèlement de ne plus aller à la chasse ce jour-là.

VARIÉTÉS

Une famille qui habitait précédemment l'intérieur de Paris est allée demeurer à Vincennes, non loin du polygone d'artillerie.

Il faut dire que ces personnes possèdent un vieux chat qu'elles avaient chez elles du temps du siège et qui en a naturellement partagé les privations.

Il paraît que cet animal a gardé le souvenir de cette époque, car, dès qu'il entend le canon, il dévore son mou, lape son lait, va voler dans le buffet, en un mot, se met à manger avec voracité, comme s'il voulait faire des provisions !

* *

Au palais de justice :
Le président (au prévenu).—Le tribunal vous condamne à six mois de prison.

Le prévenu.—Quelle chance !

—Pourquoi cette joie ?

—Parce que j'attendais justement des parents de province qui seraient venus m'ennuyer en s'installant chez moi.

AVIS SPÉCIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York.*

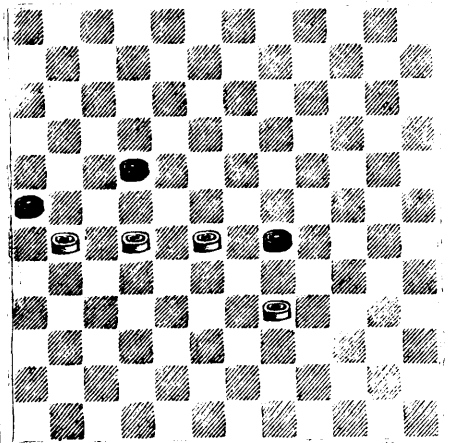
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLÈME No. 131

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 131

Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
38	42
63	52
27	59
22	17
28	45
6	1 et gagnent

Solution juste du Problème No. 130

Montréal :—M. P. A. Sicard, N. Chartier, H. Robillard, J. Primeau, P. Décarreau et J. Boyte.
Québec :—N. Langlois, J. Lemieux.

Pour que la solution soit plus juste, il faut que le pion qui se trouve sur la case No. 14 soit sur la case 8 ou 20.